

Le décret sur les rythmes scolaires doit être abrogé et il faut mettre en chantier un autre projet qui réponde aux besoins des élèves et aux revendications des personnels. La politique gouvernementale sur la question des rythmes scolaires s'inscrit dans la logique de la loi d'orientation et aussi dans celle de la loi de décentralisation. Toutes les deux vont dans le sens d'une territorialisation de l'école et d'un éclatement du cadre de référence national qui ne garantiront pas l'égalité entre les usagers du service public d'éducation sur tout le territoire.

En ce qui concerne la formation professionnelle, nous restons opposés à la mise en œuvre par les régions de la formation professionnelle initiale et continue.

Il est à craindre un développement de formations qui enfermeront les jeunes et les salariés dans le seul marché de l'emploi ou du chômage local. L'inégalité de moyens entre les régions va entraîner deux type de formations : celle qui auront l'accord de l'État et sa participation financière et celle qui resteront à la seule initiative des régions. Sur ces dernières le risque est grand de voir se développer des formations uniquement pilotées par les régions hors des cadres nationaux diplômant pour les élèves et statutaires pour les enseignants.

En ce qui concerne l'apprentissage. Avec le passage aux régions des CFA ce qui restait de cadrage national va disparaître avec la réglementation locale qui est inscrite dans la loi. Nous rappelons ici que pour nous les Lycées Professionnel et Technologique (en post-bac) sont les seuls lieux, contrairement aux Centre de Formation d'Apprentis qu'ils soient publics ou privés, qui permette d'associer enseignement professionnel et enseignement général apportant aux lycéens autonomie et esprit critique dans la construction de leur formation professionnelle et personnelle. Les régions et l'État font conjointement la promotion de la formation par alternance depuis plusieurs années mais n'arrivent pas à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Une des raisons principales réside dans la sélection par les entreprises de ceux et de celles dont le niveau assure rapidement intégration et productivité.

L'UIMM s'invite (ou plutôt voit se dérouler un tapis "rouge") dans les lycées technologiques, elle peut à loisir y vanter les mérites de ses formations même si celles-ci sont en concurrence directe avec celle assurées dans le public. Le candidat Hollande n'est-il pas venu le 5 janvier 2012 faire sa campagne sur la formation professionnelle à Caen, au CFAI ? Tout est dit.

Sur de nombreux autres sujets, le gouvernement ne rompt pas avec les politiques précédentes. Aucune augmentation des salaires n'est envisagée, les fondements mis en place par la loi Fillon de 2005 ne sont pas remis en cause, la programmation budgétaire est très insuffisante, comme le confirme la communication des mesures de carte scolaire et des dotations horaires pour la rentrée 2013.

Le recours aux postes spécifiques est de plus en plus répandu, la plupart du temps sans réel motif à part celui de choisir les enseignants qui vont rester. Encore 10 postes transformés dans l'académie qui échapperont aux règles communes du mouvement.

Encore 14 postes supprimés en lycées, en revanche les établissements embauchent du personnel avec des contrats privés précaires, nous parlons ici des Emplois d'Avenir Professeur. Sur les 40 supports budgétisés, 35 sont en cours de recrutement. Seuls 2 établissements ont été clairvoyants en refusant ces embauches. On supprime des postes de fonctionnaires titulaires et on embauche des précaires, quelle belle évolution du service public d'éducation !

Les conditions de vie et de travail, pour de trop nombreux élèves et personnels vont continuer à se dégrader ; c'est ce que vient encore d'illustrer la publication d'extraits du rapport du CHSCTA de Nancy-Metz par le café pédagogique, montrant la souffrance au travail des enseignants de STI2D sans parler de ceux qui subissent des reconversions contraintes ou perdent leur poste consécutivement à la « réforme ».